



SEANCE  
27 septembre 2023

**OBJET :**  
*Projet de Zone  
Agricole Protégée  
(ZAP) modifiée après  
avis des chambres  
agricoles, Institut  
National de l'Origine  
et de la qualité  
(INAO), de la  
Commission  
Départementale  
d'Orientation de  
l'Agriculture (CDOA)  
et Chambre  
d'Agriculture de  
Vaucluse*

**RAPPORTEUR :**  
*Le Maire*

N°  
2023-09-16

PJ :  
5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 20**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Marion PAPADOPOULOS - Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER -Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PIGHINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 9**

Serge BERNABÉ représenté par Christian GUICHARD  
Fanny JUSTINESY-GAMBARARA représentée par Guy MOUREAU  
Régis PHALY représenté par Aurore CHANTY  
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Josette PULITI  
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée Jean-Luc BARCELLI  
Sabah BOULMAIZ représentée par Alain MAGGI  
Audrey TRALONGO représentée par Marjorie BARRE  
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE  
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

**Absent :**

**Secrétaire de Séance :** Josette PULITI

☞ ☞ ☞

**Vu** le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.112-2 et R.112-1-4 à R.112-1-10 ;

**Vu** la délibération du 30 mars 2021 du Conseil Municipal approuvant le lancement d'une étude d'opportunité quant à la mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP),

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> février 2023 approuvant le projet de délimitation et de classement de ZAP et demandant à Madame La Préfète de le soumettre aux organismes agricoles,

**Vu** les documents annexés : la note de présentation succincte, le résumé non technique et le rapport de présentation modifié qui

comporte un plan de situation, un plan de délimitation de la Zone Agricole Protégée et une analyse détaillée des caractéristiques agricoles, les motifs et objectifs de sa protection et de sa mise en valeur,

**Vu** l'avis favorable de la commission urbanisme du 14 septembre 2023,

**Considérant** que, comme il a été démontré, la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue dispose d'une réelle dynamique économique agricole qu'il convient de pérenniser et de renforcer ses actions afin d'asseoir durablement la vocation agricole des terres et d'y favoriser des installations pérennes, face aux pressions foncières,

**Considérant** qu'un périmètre de Zone Agricole Protégée (ZAP) a été décidé au Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2023 afin d'ériger la vocation de la majorité de la zone agricole d'Entraigues-sur-la-Sorgue en servitude d'utilité publique,

**Considérant** que le projet de ZAP d'Entraigues-sur-la-Sorgue, s'étendant sur une superficie de 691,64 ha a été proposé à la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), l'INAO et la chambre départementale d'agriculture de Vaucluse (CD84), en application de l'article R112-1-6 du code rural et de la pêche maritime,

**Considérant** que la CDOA, qui s'est réunie le 10 mai 2023 a donné, le 9 juin 2023, un avis favorable en recommandant que le périmètre soit étendu au Nord de la Dragonnette, jusqu'à la limite de la zone naturelle,

**Considérant** que la chambre d'agriculture a, dans son avis du 19 juin 2023, émis des réserves concernant :

- L'intégration, au sein de la ZAP, de certaines habitations isolées, et d'autres pas
- L'absence de couverture par la ZAP de certaines parcelles en limite de Vedène
- Le besoin d'intégration de la zone agricole située entre la Sorgue et le quartier des Hautures
- L'absence de ZAP au Nord du Mas de la Dragonnette, en limite de la zone naturelle
- D'étendre la ZAP sur la partie Nord-Est de la Commune

**Considérant** que la commune d'Entraigues sur la Sorgue, afin de garantir la meilleure protection possible des terres cultivables entraigoises, souhaite tenir compte de l'avis des chambres agricoles et, ainsi d'étendre le projet de ZAP à 835,26 hectares,

**Considérant** que le périmètre de la ZAP, étant sensiblement modifié, le service « économie agricole » de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse, a suggéré de présenter à nouveau le périmètre au Conseil Municipal, avant soumission à enquête publique par Madame la Préfète du Vaucluse,

**Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Par 24 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS : M. Duchêne, Mme Macia, M. Testud, Mme Pighini, M. Moutte**

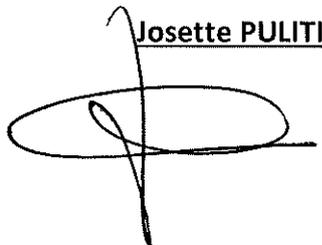
- **APPROUVE** le projet de délimitation et de classement de Zone Agricole Protégée modifiée à la suite des avis de la CDOA et de la chambre d'agriculture, défini dans le rapport de présentation et au plan de ZAP annexés à la présente délibération,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

- **PRECISE** que la présente délibération et ses annexes, seront transmises à Madame La Préfète qui les soumettra à enquête publique, conformément à l'article R.112-1-7 du code rural et de la pêche maritime.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé  
Pour copie conforme

La secrétaire de séance

  
Josette PULITI



Le Maire,

  
Guy MOUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
084-218400430-20231003-03-10-23DELIB16-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2023  
Date de réception préfecture : 03/10/2023